

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 097-25

Objet : RS - Acquisition d'une benne à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Vincent Miguët
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffénat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 097-25

objet **RS - Acquisition d'une benne à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, indique que l'acquisition de véhicules de collecte des déchets de type BOM (benne à ordures ménagères) permet de maintenir et garantir un parc roulant moderne, récent et en bon état de fonctionnement.

Dans la continuité de la décision n° 153-24 du 7 novembre 2024 autorisant l'acquisition de 3 camions de type BOM traditionnelle d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 12 t et de 19 t, il convient de répondre aux besoins d'une partie de la deuxième tranche pour l'année 2025 avec l'acquisition d'un camion de type BOM à chargement vertical d'un PTAC de 32 t.

Ce gabarit avec grue hydraulique permet d'absorber le développement de la collecte par conteneurs semi-enterrés. Le châssis 32 t, qui propose une charge utile adaptée aux collectes rurales et éloignées, serait le deuxième dans le parc du service de collecte.

Il est proposé de passer commande auprès de la centrale d'achat UGAP (Union des groupement d'achats publics) pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères à chargement vertical 32 t pour un montant estimatif total de 453 000 € HT, soit 543 600 € TTC.

L'adaptation en GNV de cette catégorie de châssis 32 t nécessite quelques vérifications techniques sur la capacité suffisante des réservoirs pour l'autonomie souhaitée. Ces éventuelles adaptations à la fabrication pourront générer une plus-value qui n'excédera pas 5 % du devis estimatif, soit 570 780 € TTC.

Cet achat s'inscrit dans le programme pluriannuel de renouvellement des véhicules de collecte.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération ou par l'intermédiaire d'une centrale d'achat, d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'avis de la commission des déchets du 10 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'acquisition d'une benne à ordures ménagères à chargement vertical de 32 t au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP pour un montant de 543 600 € TTC et ne pouvant excéder 570 780 € TTC,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

097-25

Objet de l'acte : RS - Acquisition d'une benne à ordures ménagères à chargement vertical au GNV par l'intermédiaire de la centrale d'achat UGAP

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 4 - Autres acquisitions

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33137H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33137H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025